

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 82

Artikel: Quelle discrétion genevoise!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grand sweepstake des loisirs: (suite)

« Les œuvres de V. Hugo ont enrichi la culture du monde. Le manque de place (sic) ne nous permet de vous en donner qu'un aperçu ». Suivent neuf titres de Hugo.

Eugène Sué

Celui qui participe au concours et qui ne manifeste pas clairement son intention de ne pas s'engager plus loin reçoit... « Les Mystères de Paris » en trois volumes et un volume de Victor Hugo. Voici le style merveilleux du contrat :

« Oúi, faites-moi savoir si mon numéro a gagné un prix. Envoyez-moi mon cadeau « surprise » gratuit, « Les Mystères de Paris » et le premier volume des chefs-d'œuvre de Victor Hugo pour un examen gratuit de 10 jours. Je dois être entièrement ravi par les textes captivants des livres, les nombreuses illustrations et leur riche reliure, ou je vous retournerai ces volumes dans les 10 jours sans rien vous devoir ».

Naturellement, on spéculé sur la paresse des gens, c'est compliqué de renvoyer quatre volumes, il faut perdre son temps à faire la queue à la poste, dix jours sont très vite passés, d'ailleurs ces trois volumes ne vous coûtent rien : « Les Mystères de Paris » ce n'est que 8 fr. 50 les trois volumes; le premier tome de Victor Hugo est gratuit. Vous ne retournez pas le tout, après quoi vous êtes coincé ainsi que cela est signalé avec la plus extrême discrétion pour 38 (trente-huit) volumes à 12 fr. 80 (plus 0,50 fr. de frais d'envoi).

Victor Hugo n'est donc qu'un prétexte à enfilier 38 volumes. On spéculé et sur son nom et sur l'abondance de son œuvre. Et ça paie.

« Tous Loisirs » est un des gros éditeurs de Suisse romande. M. Gaston Burnand qui le dirige est aussi un des principaux actionnaires des éditions Rencontre, qui ont pignon sur rue.

On ne peut utiliser le nom de Brigitte Bardot pour vendre, sans son accord, une crème de beauté. Mais on peut, bien sûr, utiliser le nom de Victor Hugo pour parler villa, DS, téléviseur, argenterie, et pour vendre du Victor Hugo pendant trois ans au rythme d'un volume par mois. Hugo à gogo. Ça va loin la corruption de toute chose par le fric. Quand une société le tolère à ce point, ça sent le pourri.

P.S. — On peut valablement assimiler ce type de contrat qui engage pour 500 francs le signataire à une vente à tempérament de l'œuvre de Victor Hugo. Or les conditions de la vente par tempérament ne sont pas respectées : le montant global n'est pas clairement indiqué. Si des lecteurs de D.P. connaissent une personne qui s'estime avoir été lésée et abusée, notre journal prendra à sa charge les frais d'une contestation devant les tribunaux.

Quelle discrétion genevoise !

Nos remarques sur les irrégularités des élections genevoises ont été laissées pour compte à l'exception de la « Tribune de Genève » qui les a citées dans son panorama de la presse.

On nous excusera donc de revenir à la charge, surtout après le plaidoyer, à côté du sujet, du « Journal de Genève ». En effet, il n'a pas été répondu aux questions que nous avons posées.

1. Comment est-il possible que deux élections de nature fondamentalement distincte, et par le mode de scrutin et par l'électorat concerné, aient lieu en utilisant un seul bulletin de vote, divisé en deux cases ?

2. Est-il exact que les noms des conseillers nationaux inscrits jusque dans la case du Conseil des Etats ont été considérés comme des suffrages exprimés pour le Conseil national ?

Nous ajouterons qu'il est surprenant de voir des journalistes qui aiment se pencher sur les causes de l'abstentionnisme qui sévit notamment dans l'électorat féminin, trouver normal le fait qu'un système de vote stupide fasse que quelque 5000 électrices se déplacent pour rien.

Ainsi on lit dans le « Journal de Genève » (13.11.):

« On peut bien présumer qu'un nombre important de femmes (réd. entre 4 et 5000) ont également entaché de nullité leur vote en utilisant comme on l'a vu plus haut, sans la moindre adjonction, des bulletins du P.L.C.S. et de l'Alliance sans indiquer au moins un nom de candidat au Conseil des Etats. On peut tout au plus déplorer leur inadvertance. Leur déplacement au local de vote n'a été d'aucun effet, sinon d'améliorer le taux de participation du canton de Genève ».

Un système qui entraîne le déplacement inutile de milliers d'électeurs est absurde. Ça n'intéresse pas les associations féminines, une telle anomalie ?

Et les partis ? Ont-ils si peur que leurs critiques soient prises pour un désir de recommencer le cirque électoral ?

Mais visiblement les remarques que nous avons faites ont dû déplaire à l'amour-propre local. Malgré la signature des collaborateurs genevois de D.P. au générique, nos remarques ont été présentées comme venant d'une « revue helvétique ».

On permettra donc cette fois à la rédaction vaudoise et bernoise de D.P. de constater que les élections genevoises se sont déroulées dans des conditions anormales.

Un prolétariat privé de droits civiques

Dans les commentaires sur les élections fédérales, on a oublié de rappeler ce que chacun sait, à savoir que la Suisse utilise la force de travail d'un énorme contingent de travailleurs étrangers, privés comme étrangers de tout droit de vote.

Dans les fabriques, ils sont au nombre de 277 470, soit le 39 % de l'ensemble des employés de fabriques.

Ils représentent, selon un tableau établi par Max Weber, la proportion suivante dans les principales industries suisses (« Le Peuple », 16.9.1967) :

Industrie du vêtement :	63 %
» du textile :	53 %
» des métaux :	43 %
» des machines :	37 %
» horlogerie :	24 %

Si l'on choisit deux cantons qui ont tenu la vedette lors des dernières élections, Zürich et Genève, on constate qu'à Zürich les ouvriers représentent le 46 % des forces de travail de l'industrie, à Genève le 44 %.

Dans ces conditions, comment parler au nom de la classe ouvrière ?

Une assimilation rapide apparaît nécessaire aussi d'un point de vue politique, sinon la valeur de la démocratie suisse sera durablement entachée.

Vers un NPD helvétique ?

Les commentateurs de l'élection du Dr James Schwarzenbach ont regretté qu'entre au Conseil national un représentant de l'Action contre la pénétration étrangère. Rares sont ceux qui ont fait un rapprochement entre cette élection et la production de la maison d'édition « Thomas-Verlag » que dirige M. Schwarzenbach qui fut aussi l'éditeur de l'hebdo-

madaire « Der Republikaner », de tendance « franquiste », qui avait cessé de paraître il y a deux ans; et nous avions salué sa disparition. Est-ce un nouveau parti extrémiste qui naît à Zürich ? On pourrait le penser en lisant l'interview du nouvel élu accordé à la « Zürcher Woche ». Il y accepte, sous des dehors d'élégance, la qualification d'extrémiste de droite que lui donne l'interviewer.

¹ A citer l'article de M. Vodoz dans la « Feuille d'Avis de Lausanne ».

Connaissance de la Suisse

La « Tagwacht » a publié le 11 novembre le compte rendu suivant d'une séance du Parti socialiste de Lyss. Nous le reproduisons, car il nous a paru intéressant dans sa banalité même : élections tacites, socialisme, paroisse. C'est l'image d'une vie communale paisible dans une société très intégrée. On peut déplorer cette demi-dépolitisation; mais ceux qui parlent des masses ou de la classe ouvrière ne peuvent ignorer que la section de Lyss fait partie aussi de la réalité helvétique, de même que Berne fait partie de la Confédération.

« Le Parti socialiste a tenu à l'Hôtel « Bahnhof », le 7 novembre, une séance bien fréquentée. Au début on consacra un tour d'horizon aux résultats des élections au Conseil national. Le candidat Anton Mäder remercia de la confiance qui lui a été accordée par un grand nombre de suffrages. Fritz Hübscher donna des renseignements sur la prochaine assemblée de paroisse. Le président Walter Brand put apporter l'heureuse nouvelle que le compte « Double jardin d'enfants » a été bouclé favorablement.

» Toni Mäder, président de la commission des entreprises communales, apporta quelques indications sur l'illumination de Noël. Il renseigne ensuite sur l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 27 novembre. L'assemblée est favorable à des élections tacites : elle propose Arnold Arn comme vice-maire et Robert Suter comme vice-président de la commission scolaire.

Aux divers l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de s'adresser à la direction cantonale des travaux pour lui demander de reconsidérer sa décision sur la construction de l'autoroute Lyss-Schönbühl... »

A nos lecteurs

Avec la fin de novembre, tous ceux dont l'abonnement est échu vont recevoir de notre administration un bulletin de versement. Bien que « Domaine public » entre dans sa cinquième année, le prix de l'abonnement reste ce qu'il était à l'origine, soit de 12 francs pour vingt numéros. Nous subissons pourtant comme chacun la hausse des frais : impression, tarifs postaux. Et nous n'avons pas d'autres recettes que le produit de nos abonnements (ni publicité, ni subventions).

Notre seule ressource supplémentaire possible, c'est conséquemment l'augmentation de nos abonnés. C'est la raison pour laquelle nous répétons pour cette fin d'année notre traditionnelle opération, deuxième abonnement.

Celui qui renouvelle son abonnement peut souscrire pour le prix global de 20 francs un deuxième abonnement au profit d'un tiers, non encore abonné.

Pour éviter toute erreur administrative, nous prions instamment nos lecteurs de bien vouloir indiquer clairement au dos du bulletin de versement.

1. Renouvellement de mon abonnement
2. Abonnement nouveau au profit de... (adresse complète lisible).

A défaut de cette mention, l'administration considérerait le surplus comme un cadeau à D.P., ce dont elle vous serait également reconnaissante.